

Bonjour,

Depuis le mois d'octobre 2013, l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a modifié son règlement sur le stationnement réservé aux résidents en permettant aux voitures offertes en libre-service d'utiliser les espaces de stationnement SRRR. À ce titre, l'entreprise Car2go offre ce service depuis le début.

À ce jour, la collaboration entre Car2go et l'arrondissement a permis de résoudre rapidement les quelques événements qui nous ont été signalés.

Dans l'ensemble, l'arrivée du service d'auto-partage Communauto et de Car2go dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce s'avère fort positive. Seulement deux arrondissements, outre le nôtre, permettent le service d'auto-partage. Nous ne pouvons qu'espérer que d'autres arrondissements offrent ce service aux citoyens de la Ville de Montréal.

Cordialement,

Stéphane Plante

Directeur d'arrondissement

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

5160, boulevard Décarie, bureau 600

Montréal (Québec) H3X 2H9

Téléphone : 514-872-8428

Télécopieur : 514-868-3572

stephane.plante@ville.montreal.qc.ca

ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg

Suivez-nous :

